

HALTE AUX DISCRIMINATIONS RACISTES AU TRAVAIL



En France, toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur origine, de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée constitue une discrimination et est punie par la loi. En théorie.

La réalité des personnes qui vivent et subissent le racisme est toute autre.

Les représentations et biais cognitifs induits par un passé notamment colonialiste imprègnent encore et toujours la société française bien au-delà des mouvances d'extrêmes-droites. L'Éducation Nationale ne fait pas exception et reste traversée par ces dynamiques.

La qualification pénale du racisme conduit à minimiser les mille actes et propos racistes quotidiens, qui ne peuvent pas être qualifiés pénalement et sont donc très souvent niés. Pourtant, des représentations racistes sont véhiculées dans les salles des personnels et les couloirs des administrations, dans des propos qui ont l'air anodins mais qui, répétés et cumulés, infériorisent et isolent des catégories de personnes : c'est ce qu'on appelle en sciences sociales les « micro-agressions racistes ». **Les effets sont bien réels sur les personnels de l'Éducation nationale** : atteintes à l'estime de soi, collègues moins respecté·es et pris·es en compte, préjugés sur leur adhésion aux « valeurs de la République », sur leurs capacités professionnelles, dégradation de leur état de santé, sentiment de devoir prouver sa « loyauté » à l'Institution et de ne pas avoir droit à l'erreur...

Ces agressions peuvent se reproduire aussi bien entre collègues, que de la part de la hiérarchie ou des élèves et de leurs parents. **Mais ces atteintes se retrouvent amplifiées quand elles sont commises par des personnels ayant autorité sur les personnes qui les subissent.**

**Identifier et répondre à ces agressions du quotidien est une nécessité.
Ne laissons pas faire, réagissons !**

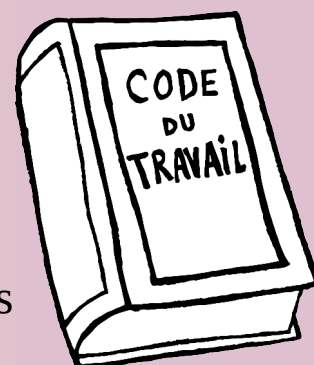


Nos organisations syndicales s'organisent pour construire des outils qui permettent de faire face aux discriminations racistes sur les lieux de travail et accompagner les personnels qui les subissent trop souvent en silence.

QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCE RACISTE ?

RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

- remplir le registre santé et sécurité au travail, le registre danger grave et imminent ou une déclaration d'accident de service
- contacter la cellule académique Stop Violences :
stop-violences-internes@ac-toulouse.fr
- saisir la médecine du travail et / ou les psychologues du Rectorat
- portez plainte si vous le souhaitez et / ou saisissez le défenseur des droits



RÉPONSE SOLIDAIRE :



- cherchez des soutiens parmi les personnels
- contactez un syndicat qui pourra vous soutenir dans vos démarches